Anne Theissen:

Le problème des indéfinis : peut-on encore définir les indéfinis à l'aide de traits sémantiques ?*

A l'heure actuelle, le traitement des indéfinis s'opère généralement dans une optique de quantification logique de type ensembliste comme en témoigne le succès de la théorie des quantificateurs généralisés. Il paraît donc d'autant plus intéressant de voir paraître des travaux qui se placent dans et poursuivent la lignée structurale, vivace dans les années 1960 / 1970 (cf Mitterand, 1963 ; Arrivé, 1965 et 1968 ; Gondret 1976, etc.)., qui, on le sait, privilégiait un traitement sous forme de traits. C'est le cas de Lavric (2000) qui présente un tableau assez complet des indéfinis français et espagnols dans un article intitulé Indéfinis pluriels français et espagnols. En nous arrêtant plus précisément sur deux points de cette analyse, nous essaierons, à la lumière des études proposées ces dernières années, d'évaluer les tenants et les aboutissants de cette approche sémique. Le premier point qui retiendra notre attention concerne les critères de sélection retenus pour délimiter le champ des indéfinis de la pluralité. Nous montrerons que tout un pan fonctionnel des indéfinis est exclu dans la mesure où la définition de Lavric du sème [+indéfini] ignore totalement et par avance les emplois existentiels des indéfinis. Le second point d'analyse porte sur la structuration interne du champ des indéfinis. Nous reviendrons sur la définition de l'opposition [+/spécifique] donnée pour montrer en quoi elle s'avère problématique. Pour traiter ces deux problèmes, nous nous servirons de l'indéfini certains. Notre démonstration comprendra deux parties, la première présentera le modèle sémique élaboré par Lavric, la seconde exposera le versant critique.

I. Présentation rapide de l'analyse ou du modèle sémique de Lavric (2000)

I.1. Critères de délimitation du champ et sélection des entités retenues. Privilégiant la dénomination indéfinis de la pluralité par rapport à celle d'indéfinis pluriels¹ et en analysant uniquement les formes habituellement considérées comme des déterminants, Lavric s'intéresse aux formes suivantes pour le français : certains, plusieurs, quelques, plus d'un, beaucoup de, de nombreux, bien des, nombre de, (maint(s)) et à ciertos, varios, algunos, un par de, mas de un, muchos, numeros pour l'espagnol².

Les déterminants analysés le sont sur la base de trois critères ou traits de sélection :

- (i) le trait [+indéfini], qui « signifie que parmi les référents possibles d'une description donnée dans un contexte (une situation) donné(e), une partie seulement sont retenus comme référents réels » (Lavric, 2000, p. 377)
- (ii) le trait [+pluralité de référents], qui présuppose le sème [+comptable] et « se rapporte au nombre de ces référents réels³ et non pas à la catégorie morphologique du pluriel ». (Lavric, 2000, p. 377)
- (iii) le trait [-chiffre exact], qui oppose les indéfinis de la pluralité aux numéraux cardinaux qui sont [+chiffre exact]. (Lavric, 2000, p. 377)

A ces trois traits sémantiques de délimitation, à l'origine du regroupement opéré, s'ajoute un autre élément définitoire, l'appartenance des indéfinis de la pluralité à la dimension « quantité » ou « nombre ». A une exception près, le déterminant *certains* que Lavric ne considère pas comme un quantitatif⁴, puisque il ne présente pas, selon elle, des indications de quantité.

I.2. Du côté de la structuration interne du champ des indéfinis de la pluralité. Pour définir le contenu sémantique des membres du champ et donc l'organisation interne du groupe, il est fait appel à trois types d'oppositions polaires : l'opposition [+/-spécifique], l'opposition quantité absolue / quantité relative et des oppositions internes à la quantité relative liées à ses modalités opératoires.

I.2.1. L'opposition [+spécifique] vs [-spécifique]. Le trait [+spécifique], illustré dans l'exemple (1) par l'indéfini certains,

(1) Comme vous le savez peut-être, notre gouvernement a récemment décrété un embargo sur l'exportation de certaines marchandises (Lavric, 2000, p. 378).

se définit par deux propriétés. La première correspond à « l'importance, la pertinence de l'identité des référents » (Lavric, 2000, p. 378), la seconde consiste en l'existence factuelle des référents. Le pôle négatif de ce trait [-spécifique] ne comprend donc aucune de ces deux propriétés : il ne nécessite pas que les référents aient une existence factuelle et se caractérise par « l'insignifiance de l'identité » (Lavric 2000, p. 378) . Une variante qualitative ('une certaine' / 'n'importe quelle sorte de') illustrée par (2) et une variante quantitative ('une certaine' / 'une quelconque quantité de') exemplifiée par (3) modulent ce couple de sèmes :

(2) Certains solvants organiques ainsi que les huiles essentielles (...) attaquent les pièces en matière plastique (Lavric, 2000, p. 378).

(3) Le cuivre a bénéficié de certaines difficultés dans d'importants pays pro ducteurs (Lavric, 2000, p. 378).

Ce trait [+/-spécifique] fournit une première différenciation interne du champ des indéfinis regroupés en séparant les déterminants affectés du trait [+spécifique] comme *certains*, *nombre de, maints* des déterminants où l'opposition [+/-spécifique] se trouve neutralisée comme *plusieurs, beaucoup de, de nombreux, bien des, quelques, plus d'un*⁶.

I.2.2. Sur l'axe de la quantité : de la quantité absolue à la quantité relative en passant par les oppositions quantité faible / quantité importante et quantité négligeable / quantité considérable.

Un deuxième axe sémique, celui de la quantité, vient structurer le groupe des indéfinis retenus par l'intermédiaire de la quantité absolue distinguée de la quantité relative. Les déterminants numéraux cardinaux et l'indéfini *plusieurs* se voient affectés du trait [quantité absolue] alors que les autres indéfinis du groupe (comme *quelques*, *plus d'un*, etc.) présentent le trait de [quantification relative]. A l'intérieur des déterminants de quantité absolue, *plusieurs* se démarque des autres parce qu'il n'indique pas de quantité numériquement précise. Il véhicule uniquement un « contraste avec un standard attendu de un ou deux référents » (Lavric, 2000, p. 379), signification mise en relief par un exemple de Gaatone (1991, p. 11)

(4) Il n'a pas assassiné plusieurs personnes (mais seulement une ou deux).

Les déterminants exprimant la quantité relative se différencient par deux oppositions: l'opposition quantité faible / quantité importante et l'opposition quantité considérable / quantité négligeable. La première opposition correspond à une évaluation intersubjective (ou objective) avec un standard, alors que la seconde équivaut à une évaluation subjective. Les deux aspects coïncident le plus souvent, la quantité faible objective étant généralement également une quantité négligeable du point de vue subjectif comme c'est le cas pour *quelques* par exemple. Il n'en va toutefois pas toujours ainsi. *Plus d'un*, par exemple, se décrit par une quantité objectivement faible, mais subjectivement considérable de référents. Cette situation n'est qu'apparemment paradoxale, puisqu'il « existe en effet des contextes où toute quantité supérieure à un peut être considérée comme exceptionnelle » (Lavric, 2000, p. 380) :

(5) En outre, la clandestinité partagée avec un homme qui ne lui avait jamais appartenu tout à fait et dans laquelle ils avaient plus d'une fois connu l'explosion instantanée du bonheur ne lui avait pas semblé une situation indésirable. Les traits [quantité faible] et [quantité importante] scindent les déterminants de quantité relative en deux groupes. D'un côté on aura les déterminants quelques, plus d'un présentant le sème {quantité faible} et, d'un autre côté, on trouvera les éléments marqués du trait {quantité importante} beaucoup de, de nombreux, bien des, nombre de⁷. Au sein de ce dernier groupe, les oppositions peuvent encore être affinées. Trois possibilités sont en effet ouvertes avec le trait [quantité importante]. En premier lieu, on peut avoir, comme c'est le cas avec beaucoup de, uniquement le trait [quantité objective], l'opposition quantité négligeable / quantité considérable étant neutralisée. Ce qui fait de ce déterminant une des formes la moins marquée, la plus banale de ce groupe⁸. En deuxième lieu, on peut avoir, comme avec bien des, une évaluation à la fois subjective et objective. Ce déterminant cumule alors les traits [quantité importante] et [quantité considérable]. En troisième lieu, le trait [quantité importante] peut s'associer au trait [+spécifique] mis en relief ci-dessus. C'est le cas du déterminant nombre de.

II. Des éléments sujets à critique

II. 1. Du côté de la délimitation du champ des indéfinis de pluralité : de quelques emplois oubliés ...

Les traits sémantiques qui sélectionnent les membres du champ des indéfinis de la pluralité, soit le noyau définitoire stable proposé par Lavric, sont les traits [+indéfini], [+pluralité de référents] et [-chiffre exact]. Cest le premier trait qui retient notre attention ici. Le sème [+indéfini] signifie, on le rappelle, que « parmi les référents possibles d'une description donnée dans un contexte (une situation) donné(e), une partie seulement sont retenues comme référents réels » (Lavric, 2000, p. 378).

Une telle définition signifie que tout indéfini correspond à une interprétation partitive, autrement dit qu'il extrait seulement une partie d'un ensemble de référents délimités par le contexte. Cette définition rend certes compte d'un grand nombre d'emplois possibles des déterminants indéfinis, mais elle n'est pas à même de les maîtriser tous. Pour le démontrer, il nous faut au préalable rappeler que ces emplois se laissent répartir en deux types principaux suivant le statut de l'ensemble d'où est extrait le sous-ensemble indéfini.

Lorsque l'ensemble de départ est une classe générique dénotée par N, deux lectures sont possibles, soit il s'agit d'une lecture générique partitive, soit de la lecture taxinomique⁹ comme l'illustrent les exemples (6) à (8) empruntés à Kleiber (2001, pp. 66-69) :

- (6) Beaucoup d'étudiants ont un ordinateur personnel.
- (7) Certains chats aiment la musique religieuse.
- (8) Beaucoup d'insectes sont nuisibles (sens de 'beaucoup d'espèces d'insectes...').

De telles interprétations sont caractérisées par les facteurs suivants (cf. Kleiber, 2001, pp. 66-69)¹⁰:

- (a) cette lecture s'inscrit dans une phrase générique;
- (b) les occurrences mises en jeu ne sont pas des occurrences particulières, spatio-temporellement déterminées. Dans le cas de la généricité partitive, il s'agit d'individus, dans le cas de la lecture taxinomique, il s'agit de sous-espèces (cf (8));
- (c) l'ensemble de départ est constitué par la classe générique (cf Kleiber & Lazzaro, 1987);
- (d) tous les indéfinis de la pluralité ne trouvent pas droit de cité dans ce type d'emplois (cf. *quelques*, *plusieurs*).

Que les exemples (6) et (7) relèvent d'une lecture partitive ne fait pas de doute comme le montrent les inférences (9) et (10) proposées par Kleiber (2001, p. 66) qui font justement ressortir les effets partitifs :

- (9) Tous les étudiants n'ont pas un ordinateur personnel.
- (10) Tous les chats n'aiment pas la musique religieuse.

Il faut signaler ici que des indéfinis comme *quelques* ou *plusieurs* se prêtent fort mal à ce type d'emplois génériques et que ce fait constitue un moyen d'opposer plus finement et sans doute plus justement les différents membres du champ des indéfinis de la pluralité. Mais surtout il est à noter qu'au niveau générique (lecture individuelle ou lecture taxinomique) il y a des emplois de pluriels indéfinis qui ne se laissent pas appréhender comme des partitifs. Il en va ainsi premièrement de certains emplois bien particuliers de *des* qui, dans des conditions spéciales, peuvent renvoyer en emploi générique à une certaine forme d'universalité comme le montre (11) :

(11) Des cerisiers, ça fleurit au printemps (Kleiber, 1998)

où, bien entendu, il ne s'agit pas seulement de certains cerisiers, mais des cerisiers en général. Deuxièmement, il faut également signaler que la lecture taxinomique ne donne pas toujours lieu à une lecture partitive. Elle peut en effet se réaliser sous la forme d'une lecture existentielle :

(12) Plusieurs insectes, très rares, ont été ramenés d'Amérique du Sud par les missionnaires en 1558.

(dans le sens de 'plusieurs espèces d'insectes'...) (Kleiber, 2001, p. 60)

Cet emploi taxinomique non partitif nous mène directement à la seconde situation contextuelle, celle où le contexte se trouve restreint à un ensemble spécifique. Dans ce cas, le syntagme nominal indéfini reçoit également une interprétation spécifique. On s'attend, d'après la définition de Lavric, à ce que tous les indéfinis pluriels spécifiques soient effectivement partitifs cest-à-dire extraits d'un ensemble restreint par le contexte. Or, on s'aperçoit rapidement

qu'il n'en est rien et que, dans de nombreux cas, les indéfinis pluriels présentent un emploi existentiel et non partitif. Ce double emploi, existentiel ou faible et partitif ou fort, a en effet été souvent signalé dans la littérature sur les indéfinis¹¹. Cette absence est d'autant plus surprenante que Lavric en s'intéressant à *certains* donne précisément, pour illustration, un emploi existentiel de *certains* et donc un exemple que sa description du sème indéfini exclut par définition¹²:

(13) Le cuivre a bénéficié de *certaines difficultés* dans d'importants pays producteurs.

Qu'il sagit d'un emploi existentiel de *certains* et donc qu'il n'y a pas de partition se laisse prouver par quatre propriétés qui distinguent la lecture existentielle de la lecture partitive (cf Kleiber, 2001) :

- (a) La spécificité du SN *certains* N dépend en lecture existentielle du prédicat. Ainsi le SN indéfini *certains* en (13) est-il spécifique à cause des conditions spatio-temporelles auxquelles il se trouve soumis.
- (b) De (a) découle alors fort logiquement que l'existence du référent du SN indéfini ne se trouve pas présupposée, mais assertée en méme temps que le prédicat spécifiant comme permet de le montrer entre autres et dans certains cas la négation lorsqu'elle remet en cause l'existence du référent :
 - (14) ?Le cuivre na pas bénéficié de certaines difficultés dans d'importants pays producteurs.
- (c) Si le prédicat est non spécifiant, la lecture existentielle ne peut se réaliser, puisque le SN indéfini *certains* N ne bénéficie plus des points de références nécessaires à son ancrage spécifique. On comprend alors qu'un exemple comme (14) est fort peu naturel, parce que la négation du prédicat spécifiant le rend impropre à assurer la lecture spécifique du SN *certaines*. Par ailleurs, si l'on substitue au prédicat spécifiant un prédicat de propriété, la lecture existentielle risque de céder la place à la lecture partitive :
 - (15) Certaines difficultés sont énormes.
- (d) La lecture existentielle du SN indéfini *certains N* ne s'accompagne pas d'une partition qui distinguerait les entités qui vérifient le prédicat spécifiant de celles qui ne le vérifient pas. On n'est nullement tenté d'inférer (16) et (17) à partir de (13)
 - (16) Le cuivre na pas bénéficié de toutes les difficultés dans d'importants pays producteurs.
 - (17) Il y a des difficultés dont le cuivre a bénéficié dans d'importants pays producteurs.

Et cette non partitivité explique également la difficulté de (18) ou l'incongruité de (19) :

- (18) ? Le cuivre a bénéficié de certaines de ces difficultés dans d'importants pays producteurs.
- (19) ? Le cuivre a bénéficié de certaines difficultés dans d'importants pays producteurs, et d'autres ailleurs ...

Pour illustrer la lecture existentielle, nous avons pris le cas de certains dans la mesure où, comme nous l'avons souligné (cf note 12), ce déterminant a souvent été considéré dans la littérature comme exclusivement partitif. Aussi, le fait qu'il faille également décrire l'emploi existentiel de ce déterminant renforce, nous semble-t-il, l'hypothèse selon laquelle il est nécessaire de tenir compte de la lecture existentielle des indéfinis dans leur définition. Mais l'emploi existentiel est évidemment aussi réalisé par d'autres indéfinis. Et ceci à tel point que Kleiber (2001, p. 28) va jusqu'à s'interroger sur la désignation partitif pour ces indéfinis, puisque dans « une grande partie de leurs emplois, la majorité pour certains, il ny a pas d'effet partitif ». Il devient alors clair que l'omission de la lecture existentielle liée à une définition insuffisante ou inadéquate du sème [indéfini] affecte non seulement la définition des indéfinis de la pluralité en général, mais aussi la définition de ces indéfinis en particulier en tant que membre différent d'un même ensemble. La description uniquement partitive des indéfinis laisse dans l'ombre tout un pan sémantique et fonctionnel de ces déterminants. Qui plus est, elle nie la cohabitation en quelque sorte virtuelle de la lecture existentielle et de la lecture partitive au sein d'une méme forme fonctionnelle.

II. 2. Du côté de la structuration interne du champ : l'opposition [+/-spécifique], une appellation « mal contrôlée ».

L'axe sémique de la spécificité nous paraît également présenter des difficultés et ceci de deux façons différentes. La première difficulté tient, nous semble-til, au choix définitoire ou terminologique fait par Lavric. En effet, si la spécificité correspond à « l'importance, la pertinence de l'identité des référents » (Lavric, 2000, p. 378) d'une part, et à l'existence factuelle des référents d'autre part, on s'écarte de ce qui est généralement entendu par cette dénomination dans la littérature. L'opposition spécifique / non spécifique est en effet souvent illustrée par des désirs matrimoniaux désormais largement célèbres :

- (20) Je veux épouser une Tahitienne. (Kleiber, 1981, p. 147)
- (21) Je veux épouser une fille aux yeux verts. (Lyons, 1978, p. 155)
- (22) Marie veut épouser un millionnaire. (Olsson-Jonasson, 1986, p. 187)

qui participent de deux interprétations : une interprétation non spécifique où « une Tahitienne est dans le champ modal du verbe *vouloir* » et une

interprétation spécifique où « c'est vouloir qui se trouve dans le champ du quantificateur existentiel » (Kleiber, 1981, p. 146). Autrement dit, une phrase comme (22), par exemple, « permet d'un côté une lecture spécifique du SN indéfini, lecture dans laquelle il existe un millionnaire particulier que Marie désire épouser, par exemple le baron Rothschild. De l'autre côté un millionnaire peut être interprété non spécifiquement. Dans ce cas-là Marie n'a aucun millionnaire particulier à l'esprit mais se contenterait peut être de qui que ce soit, pourvu qu'il soit millionnaire » (Olsson-Jonasson, 1986, p. 187). Pour faire la différence entre les deux lectures on peut recourir à la tournure $Il\ y\ a$ et l'insertion de certain (cf. Heringer, 1969, p. 90) qui mettent en relief l'interprétation spécifique,

- (23) Il y a une Tahitienne que je veux épouser.
- (24) Je veux épouser une certaine Tahitienne.

et à l'ajout de l'expression *n'importe laquelle* ou la substitution de *un* par *quelque* ou *quelconque* qui sont révélateurs de l'interprétation non spécifique (Lyons, 1978,p. 154)¹³:

(25) Je veux épouser une Tahitienne, n'importe laquelle.

Même si certains éléments de la définition classique s'y retrouvent, la définition de Lavric¹⁴ s'écarte toutefois d'une description consensuelle et généralement admise de la spécificité. Ceci est d'autant plus regrettable que si l'on adopte la définition, en quelque sorte standard, de la spécificité, Lavric semble bien avoir raison. Il apparaît en effet que, contrairement à *des*, par exemple, qui se prête aussi bien à une lecture non spécifique (cf. (26a)) qu'à une lecture spécifique comme en (26b),

- (26a) Armand est parti tôt ce matin pour attraper des poissons (n'importe lesquels).
- (26b) Armand voulait chercher des livres chez les libraires du quartier, notamment *La Peste* et *La Chute* de Camus.

certains n'admet que la lecture spécifique comme l'atteste son incapacité à se combiner avec n'importe lesquels¹⁵ :

- (27a) Armand est parti tôt ce matin pour attraper certains poissons (*n'importe lesquels).
- (27b) Armand voulait chercher certains livres chez les libraires du quartier, notamment *La Peste* et *La Chute* de Camus.
- (27c) Armand voulait chercher certains livres chez les libraires du quartier, notamment des policiers et des contes.

Comme on le voit, quelle que soit l'interprétation, *certains* suppose une forme de spécificité qui peut concerner soit des entités particulières identifiées (cf. (27b)) soit un sous-type générique de N (cf. *des policiers, des contes*) comme

en (27c) où l'on retrouve la lecture taxinomique. Or, l'impossibilité de donner lieu à une lecture non spécifique de certains est comme une preuve de sa distinctivité inhérente. Ce sens distinctif ou discriminatoire de certains, généralement reconnu dans la littérature, est fort bien décrit par Gondret (1976) qui oppose notamment certains à quelques pour montrer que, même si ces deux déterminants ont des affinités, leur différence est incontestable, puisque « certains, pluriel d'un indéfini qui oriente nettement l'esprit vers la particularité a gardé une valeur fortement discriminatoire » (Gondret, 1976, p. 144). Avec certains, comme le présente encore Le Querler (1994, p. 91), « le sujet interprétant opère une inférence sur l'existence de caractères distinctifs d'une partie des éléments d'un ensemble » (Le Querler, 1994, p. 91)16. Lavric, nous semble-t-il, confond, dans sa formulation définitoire de l'axe de la spécificité, ces deux propriétés de certains, à savoir son caractère spécifique et sa distinctivité inhérente. Et cette confusion peut se révéler troublante à différents niveaux. D'abord, on l'a dit, il est dommage de ne pas emprunter - pour des raisons de clarté ou de compréhension évidente – le chemin consensuel de la spécificité. Ensuite, parce qu'il nous semble que le caractère distinctif et la possibilité d'une lecture exclusivement spécifique ne sont pas des propriétés du même niveau descriptif si on accepte – ce qu'il faudrait mieux démontrer - que l'impossibilité d'une lecture non spécifique est une preuve ou une conséquence du caractère intrinsèquement distinctif de certains. Enfin, parce que ces deux propriétés se mêlent dans la définition de la spécificité de Lavric, il faut se demander si certains partage cette qualité discriminatoire avec d'autres indéfinis de la pluralité comme nombre de ou maints auxquels Lavric confère également le trait [+spécifique]. Lavric illustre la spécificité de nombre de par les exemples (28), (29), et (30) où la spécificité de nombre de est, pour l'auteur, expliquée par le caractère individuel de cet indéfini (cf (28)), le parallélisme avec certains en (30) et la commutation jugée quasi-synonymique (cf(30)) – si on excepte la nature quantitative de *nombre de* – entre *certains* et nombre de:

- (28) Le phénomène qui nous intrigue est d'autant plus surprenant que, dans nombre d'emplois, raison et tort se comportent de façon pareille : avoir (raison + tort), donner (raison + tort)...
- (29) Mieux: outre-Manche et outre-Atlantique, les jeunes générations redécouvrent la valeur du travail, fût-il extrêmement précaire, et ses vertus intégratives. Alors que cette même valeur est en voie d'extinction dans nombre de nos quartiers populaires, et de raréfactions dans certaines zones pavillonnaires des classes moyennes.
- (30a) L'Europe (...) ne peut échapper à ses responsabilités dans *certains* conflits Sud-Sud (...) : la révision des frontières coloniales.
- (30b) L'Europe (...) ne peut échapper à ses responsabilités dans *nombre de* conflits Sud-Sud (...) : la révision des frontières coloniales.

Si l'on s'en tient à la définition classique de la spécificité, Lavric a raison, il paraît en effet difficile d'insérer, à titre d'exemple, *n'importe lesquelles* dans les exemples ci-dessus. Mais si on adopte sa définition où la distinctivité et la spécificité s'entremélent, il semble difficile d'assigner, de la même manière, le caractère spécifique à *certains* et à *nombre de* dans la mesure où il nous semble que le caractère discriminatoire de *certains* n'est pas partagé par *nombre de*. Aussi est-il, une fois encore, nécessaire de distinguer ces deux traits non seulement pour clarifier la définition de la spécificité mais aussi pour améliorer la définition des faisceaux sémiques propre aux différents membres du champ des indéfinis de la pluralité. C'est dire aussi qu'il paraît pertinent d'isoler le trait [+ distinctif] pour caractériser *certains* et par là même l'opposer aux autres membres du champ.

Pour conclure

Notre conclusion sera brève. La question de savoir si oui ou non une analyse sémique peut définir les indéfinis reste évidemment ouverte. Il nous semble néanmoins avoir atteint les objectifs que nous nous sommes fixés. Il ressort en effet de notre analyse que la définition du sème [indéfini] – sème fédérateur du champ des indéfinis de la pluralité, s'il en est – , tel qu'il est décrit par Lavric, est insuffisant et inadéquat. Trop d'emplois des indéfinis, emplois largement reconnus ou analysés dans les études récentes, se voient omis compromettant ainsi cruellement la valeur définitoire du champ des indéfinis en général. De méme, la structuration interne du champ développée – nous pensons à la définition du sème de la spécificité – s'avère difficilement applicable en l'état. Ces résultats ne clôturent évidemment pas l'enquête. Toutefois, si l'on accepte qu'une analyse sémique du champ des indéfinis doit pouvoir rendre compte de ou intégrer toutes les donnés stables ou même en débat connues à l'heure actuelle sur les indéfinis, il devient clair que l'analyse sémique proposée ne répond pas, à ce stade de formulation, à cette exigence.

Anne Theissen Université Marc Bloch de Strasbourg & Scolia

Notes

- * Un grand merci à Nicolas.
- 1. Cette préférence s'explique par le fait que la liste comprend également des formes au singulier : *plus d'un* pour le français et *mas de un* pour l'espagnol.
- 2. Notre examen portera, principalement, sur les formes françaises.
- 3. C'est-à-dire les référents retenus comme réels, voir la définition du sème [indéfini].
- 4. Voir Lyons (1990, p. 89) qui distingue les déterminants des quantificateurs en ce que les premiers « indiquent à quel membre de quelle sous-classe d'entité on réfère » alors que les seconds nous disent « à combien d'entités on réfère, ou à quelle quantité de substance on réfère ». Cette distinction, pour Lyons, repose sur la différence entre Which one / ones (Lequel, laquelle, lesquel(le)s?) et How much / many? (Combien de?).

Si l'on applique ces tests à certains et à quelques, J'ai lu quelques livres... Combien?; J'ai lu certains livres... *Combien?; Lesquels?; Quel type de livre?, il semble bien que certains répond plutôt à la définition des déterminants et quelques à celle des quantificateurs. En règle générale, le caractère, si l'on peut dire, peu quantifiant ou moins quantifiant de certains, en comparaison par exemple avec quelques, a souvent été souligné dans la littérature. Toutefois, des auteurs comme Gondret (1990) ou Le Querler (1994) optent pour une position moins radicale. S'il semble clair que le sens prépondérant et essentiel de certains réside dans sa valeur discriminatoire ou son sens distinctif, certains est tout de même considéré dans leurs études comme un quantificateur, l'identité ou la qualité étant une donnée plus importante pour certains que celle du nombre. Pour l'opposition déterminant / quantificateur, voir aussi Benninger (1999) et pour l'expression du nombre par les déterminants, cf. Flaux (1998).

- 5. Lavric donne pour exemple cualquier, n'importe quel, un quelconque.
- 6. A noter que le traitement des indéfinis de la pluralité en espagnol connaît une troisième option par la présence d'un déterminant comme *un par de* qui est affecté du trait [-spécifique].
- Lavric reconnaît cependant qu'il est assez difficile de définir ce qu'on entend par 'quantité importante'.
- 8. Il n'y a pas de déterminant en français, pour Lavric, qui apparaît comme une forme fondamentale de la quantité faible c'est-à-dire qui, à l'instar de *beaucoup de*, défini seulement par le sème [quantité importante], serait défini uniquement par le trait [quantité faible].
- 9. Pour ce type de lecture, voir aussi Bosveld-De Smet (1994).
- 10. Voir aussi Bosveld-de Smet (1994).
- 11. Voir les travaux de Milsark (1977), Carlson (1978), Fodor et Sag (1982), Diesing (1992), Hoop (1992), Attal (1994), Bosveld-De Smet (1994, 1997), Laca et Tasmowski-De Ryck (1996), Perterson (1996), Tasmowski-De Ryck (1998), Kleiber (2001).
- 12. Le cas de *certains* est d'autant plus intéressant que la littérature présente généralement *certains* comme un déterminant exclusivement partitif : « pour les partitifs (...) la mise en rapport contrastive avec la totalité est pour ainsi dire constitutive : *certains, les trois quarts, la plupart* sont strictement impensables sans qu'on fasse intervenir la totalité ; celle-ci doit être nécessairement mentionnée comme un élément qui entre dans la composition de leur interprétation » (Corblin, 1989, p. 32) ; voir aussi Le Querler (1994). Toutefois l'emploi de *certains* n'est pas toujours partitif. Nous avons en effet montré ailleurs (cf. Theissen & Benninger, à par.) qu'un SN comme *certains* N pouvait, dans ou sous certaines conditions, fort bien se réaliser sous la forme existentielle. Voir aussi Van de Velde (2000, p. 252) qui reconnaît la difficulté de parler de lecture partitive pour un exemple comme *J'ai certaines idées sur la question*.
- 13. L'emploi ultérieur d'un pronom ou d'une description définie pour réinstancier dans le discours le référent du SN indéfini est également souvent considéré comme un gage de spécificité pour le SN indéfini, voir Kleiber (1981, p.147) et Olsson-Jonasson (1986, p. 187).

14. Cf. notamment le fait qu'elle attache au trait [+/- spécificité] une variante qualitative ('une certaine' / 'nimporte quelle sorte de') et une variante quantitative ('une certaine' / 'une quelconque quantité de').

- 15. Cf Theissen & Benninger (à par.).
- 16. Van de Velde (2000, p. 251) parle de valeur individualisante au sens où les entités désignées par certains N sont distinctes des autres parce que dotées de propriétés identifiantes même si on ignore lesquelles.

Bibliographie

Arrivé, M. (1965): Encore les indéfinis. Le français moderne, 33, Paris, pp. 97-108.

Arrivé, M. (1968): Aspects de la structure morphologique des déterminants en français. *Revue Romane*, 3, 1, Copenhague, pp. 1-7.

Attal, P. (1994): Indéfinis et structures sémantiques. *Faits de langue*, 4, Paris, pp. 187-194. Benninger, C. (1999): *De la quantité aux substantifs quantificateurs.* Klincksieck, Paris.

Bosveld-De Smet, H. (1994): Indéfinis, quantificateurs généralisés, lecture existentielle et lecture non-existentielle. *Faits de Langue*, 4, Paris, pp. 129-137.

Bosveld-De Smet, H. (1997): On Mass and Plural Quantification. The Case of French des/du- Nps. University Press Groningen, Groningen Grodil.

Carlson, G.N. (1978): Reference to Kinds in English. Garland, New-York.

Corblin, F. (1989): Spécifique-générique: un modèle pour les indéfinis. *Modèles linguis-tiques*, XI, 2, Toulon, pp. 11-35.

Diesing, N. (1992): Indefinites. MIT Press, Cambridge, Mass.

Flaux, N. (1998): Les déterminants et le nombre, in : Flaux, N., Van de Velde, D. & De Mulder, W. (éds.): *Entre général et particulier: les déterminants*. Artois Presses Université, Arras, pp. 15-82.

Fodor J. & I. Sag (1982): Referential and Quantificational Indefinites. *Linguistics and Philosophy*, 5, Amsterdam, pp. 355-398.

Gaatone, D. (1991): Les déterminants de la quantité peu élevée en français. Remarques sur les emplois de *quelques* et *plusieurs. Revue Romane*, 26, 1, Copenhague, pp. 3-13.

Gondret, P. (1976): Quelques, plusieurs, certains, divers: étude sémantique. Le français moderne, 44, 2, Paris, pp. 143-152.

Hoop, H. de (1992): Case Configuration and Noun Phrase Interpretation. University Press Groningen, Groningen Grodil.

Heringer, J. T. (1969): Indefinite Noun Phrases and Referential Opacity, in: *Papers from the 5th Regional Meeting*. Chicago Linguistic Society, Chicago, pp. 89-97.

Kleiber, G. & H. Lazzaro (1987): Qu'est qu'un SN générique? ou Les carottes qui poussent ici sont plus grosses que les autres, in : Kleiber, G. (éd.): *Rencontre(s) avec la généricité*. Klincksieck, Paris, pp. 73-111.

Kleiber, G. (1981): Problèmes de référence: Descriptions définies et nom propres. Klincksieck, Paris.

- Kleiber, G. (1998): Des cerisiers, ça fleurit au printemps: une construction bien énigmatique, in: Werner, E., Liver, R., Stork, Y. & Nicklaus, M. (éds.): Et multum et multa (Festschriftfür Peter Wunderli zum 60. Gerburtstag). Gunter Narr Verlag, Tübingen, pp. 95-112.
- Kleiber, G. (2001): Indéfinis: lecture existentielle et lecture partitive, in: Kleiber, G., Laca, B. & Tasmowski-De Ryck, L. (éds): *Typologie des groupes nominaux*. Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 47-99.
- Laca, B. & L. Tasmowski-De Ryck (1996): Indéfini et quantification. *Recherches linguistiques de Vincennes*, 25, Paris, pp. 107-128.
- Lavric, E. (2000): Indéfinis pluriels français et espagnols, in: Englebert, A., Pierrard, M., Rosier, L. & Van Raemdonck, D. (éd.): Sens et fonctions, Actes du XXIV^e Congrès International de Linguistique et de Philologie Romanes, 7. Niemeyer, Tübingen, pp. 377-386.
- Le Querler, N. (1994): Equivalence entre indéfinis français tout, chaque, quelque, certain. Faits de Langue, 4, Paris, pp. 89-97.
- Lyons, I. (1978) : *Eléments de sémantique*. Larousse, Paris (trad. de Semantics, vol. 1, Cambridge, 1977).
- Lyons, J. (1999): Sémantique linguistique. Larousse, Paris, (trad. de Semantics, vol. 2, Cambridge, 1978).
- Milsark, G. (1977): Towards an Explanation of Certain Peculiarities in the Existential Construction in English. *Linguistic Analysis*, 3, Seattle, WA, pp. 1-30.
- Mitterand, H. (1963): Grammaire française: Observations sur les prédéterminants du nom. Etudes de linguistique appliquée, 2, Paris, pp. 126-134.
- Olsson-Jonasson, K. (1986): A propos de la distinction spécifique/non spécifique des syntagmes nominaux indéfinis, in: Kleiber G. (éd.): *Recherches en pragma-sémantique*. Klincksieck, Paris, pp. 185-213.
- Perterson, K. (1996): Beaucoup *de dans la théorie des quantificateurs généralisés*, Mémoire de DEA. Université de Strasbourg (94 p. dact.).
- Tasmowski-De Ryck, L. (1998): L'introduction des référents dans le discours, in : Forsgren, M., Jonasson, K. & Kronning, H. (éds.): *Prédication, assertion, information*. Acta Universitatis Upsaliensis, Uppsala, pp. 551-559.
- Theissen, A. & C. Benninger (à par.): *Certains* en lecture existentielle: à quelles conditions?, in: Combettes, B., Schnedecker, C. & Theissen, A. (éds.): *Ordre et distinction dans la langue et le discours*. Champion, Paris.
- Van de Velde, D. (2000): Les indéfinis comme adjectif, in : Bosveld, L., Van Peteghem, M. & Van de Velde, D. (éds.): De l'indétermination à la qualification. Les indéfinis. Artois Presses Université, Arras, pp. 203-270.